



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles****Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés****Soixante-dixième session**

Genève, 14-16 juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce.
4. Activités de renforcement des capacités et de promotion.
5. Objectif de développement durable n° 12 et systèmes alimentaires durables :
 - a) Prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes ;
 - b) Changements climatiques – incidences sur la qualité des fruits à coque et des fruits séchés.
6. Élaboration de nouvelles normes :
 - a) Noix de pécan en coque ;
 - b) Cerneaux de noix de pécan.
7. Révision de normes :
 - a) Noix de cajou ;
 - b) Arachides décortiquées crues ou grillées ;

* Les documents relatifs à la réunion seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/trade/wp7/ge2-70th-2023>. Les représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/e/wp7/ge2-70th-2023>. En cas de difficultés lors de l'inscription, prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (olga.kharitonova@un.org).



- c) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée.
- 8. Matériels explicatifs :
 - a) Matériels explicatifs élaborés par le Groupe de travail de l'Asie centrale pour la promotion des exportations de produits agricoles ;
 - b) Matériel explicatif pour les noix de cajou ;
 - c) Matériel explicatif pour les amandes décortiquées.
- 9. Codes du Système harmonisé présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée.
- 10. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées.
- 11. Travaux futurs.
- 12. Questions diverses.
- 13. Élection des membres du bureau.
- 14. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

La Section spécialisée adoptera l'ordre du jour.

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/1)

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions découlant de travaux récents de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

Document(s) : Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-septième session (ECE/CTCS/WP.7/2022/2)

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée de leurs activités présentant un intérêt pour ses travaux. La Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'International Nut and Dried Fruit Council (INC) et le Groupe de travail de l'Asie centrale pour la promotion des exportations de produits agricoles (CAWG) feront le point sur leurs travaux récents.

3. Incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné les résultats d'une étude économétrique menée par l'OCDE et la CEE, dans laquelle l'incidence des normes de qualité de la CEE concernant les produits agricoles et des brochures explicatives de l'OCDE sur le commerce des fruits et légumes était évaluée. La Section spécialisée a décidé d'inclure dans sa liste de travaux futurs la réalisation d'une étude similaire pour les produits secs et séchés.

En outre, pour étayer davantage l'incidence des normes de la CEE, le secrétariat de la CEE a lancé début 2023, en consultation avec le Bureau du WP.7, une enquête sur l'application de ces normes et leur articulation avec la législation des pays participants.

La Section spécialisée est invitée à examiner les résultats préliminaires de cette enquête. Elle est également invitée à fournir des informations complémentaires et à faire des propositions de données et de références à utiliser pour évaluer et déterminer l'incidence des normes.

Document(s): Preliminary survey findings (Résultats préliminaires de l'enquête)
(ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/INF.1)

4. Activités de renforcement des capacités et de promotion

Le secrétariat et les délégations fourniront des informations concernant les activités de renforcement des capacités et de promotion menées l'année passée et donneront un aperçu des activités et des formations prévues. La Section spécialisée est invitée à proposer d'autres activités de renforcement des capacités et à réfléchir aux moyens de mobiliser les ressources correspondantes.

5. Objectif de développement durable n° 12 et systèmes alimentaires durables

a) Prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes

À sa session de 2022, la Section spécialisée a pris note du Code de bonnes pratiques élaboré pour réduire les pertes alimentaires dans les chaînes de valeur des fruits et légumes frais et a étudié la possibilité d'élaborer un document similaire pour les fruits à coque et les fruits séchés. Elle a décidé de créer un groupe de rédaction ad hoc composé des États-Unis d'Amérique, du CAWG, de l'INC et de Perlum Noix et chargé d'élaborer de telles directives en s'appuyant sur les documents établis par la profession.

La Section spécialisée recevra des informations actualisées sur les travaux réalisés et sera invitée à proposer des directives et des ressources existantes sur lesquelles le groupe de rédaction ad hoc pourra s'appuyer dans son entreprise.

b) Changements climatiques – incidences sur la qualité des fruits à coque et des fruits séchés

Après un exposé liminaire, la Section spécialisée examinera les effets potentiels des changements climatiques sur la production des fruits à coque et des fruits séchés et sur leur qualité.

6. Élaboration de nouvelles normes

a) Noix de pécan en coque

À sa session de 2020, le Groupe de travail avait adopté le projet de norme pour les noix de pécan en coque en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an. À ses sessions de 2021 et 2022, en raison de la révision alors menée par les États-Unis de ses normes nationales pour les noix de pécan en coque et les cerneaux de noix de pécan, la Section spécialisée avait décidé de demander au Groupe de travail une prolongation de la période d'essai pour une année supplémentaire. À sa session de 2022, le Groupe de travail avait approuvé une dernière prolongation d'une année.

La Section spécialisée est invitée à examiner la recommandation et à décider s'il convient de recommander son adoption par le Groupe de travail en tant que norme.

Document(s): Recommandation relative aux noix de pécan en coque
(ECE/CTCS/WP.7/2022/13)

b) Cerneaux de noix de pécan

À sa session de 2020, le Groupe de travail avait adopté un projet de norme pour les cerneaux de noix de pécan en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an. À ses sessions de 2021 et 2022, en raison de la révision alors menée par les États-Unis de ses normes nationales pour les noix de pécan en coque et les cerneaux de noix de pécan, la Section spécialisée avait décidé de demander au Groupe de travail une prolongation de la période d'essai pour une année supplémentaire. À sa session de 2022, le Groupe de travail avait approuvé une dernière prolongation d'une année.

La Section spécialisée est invitée à examiner la recommandation et à décider s'il convient de recommander son adoption par le Groupe de travail en tant que norme.

Document(s) : Recommandation relative aux cerneaux de noix de pécan (ECE/CTCS/WP.7/2022/14)

7. Révision de normes**a) Noix de cajou**

À sa session de 2020, la Section spécialisée avait examiné la norme concernant les noix de cajou et proposé des révisions à y apporter. Par la suite, et après avoir reçu les observations des professionnels du secteur, le Bureau a conclu que la norme nécessitait un examen approfondi et a décidé de la soumettre à nouveau à l'examen de la Section spécialisée.

À cette fin, la Section spécialisée est saisie d'un document soulignant les propositions de modification à apporter à la norme, telles qu'approuvées à sa session de 2022, ainsi que d'une proposition de la délégation allemande concernant la définition des dommages superficiels.

La Section spécialisée est invitée à examiner les révisions qu'il est proposé d'apporter à la norme.

Document(s) : Révisions à apporter à la norme relative aux noix de cajou examinées à la session de 2022 (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/3)

Proposition de la délégation allemande visant à modifier la norme relative aux noix de cajou (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/4)

b) Arachides décortiquées crues ou grillées

À sa session de 2022, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles avait adopté la nouvelle norme relative aux arachides décortiquées crues ou grillées. Par la suite, la délégation allemande a soumis la proposition ci-après, visant à relever la marge de tolérance pour les moitiés fendues et cassées, afin d'éviter les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires.

La Section spécialisée est invitée à examiner les révisions qu'il est proposé d'apporter à la norme.

Document(s) : Proposition de la délégation allemande visant à modifier la norme relative aux arachides décortiquées crues ou grillées (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/5)

c) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée

En novembre 2022, le Groupe de travail avait adopté une Norme-cadre révisée pour les normes CEE-ONU relatives aux produits secs et séchés, sur laquelle les normes actuelles doivent désormais être alignées. La Section spécialisée est invitée à examiner les éditions révisées des normes pour vérifier si tel est bien le cas.

8. Matériels explicatifs

a) Matériels explicatifs élaborés par le Groupe de travail de l'Asie centrale pour la promotion des exportations de produits agricoles

À la session de 2022 de la Section spécialisée, le représentant du CAWG avait indiqué que le Groupe avait mis au point de nombreux matériels promotionnels dans les langues locales. La délégation allemande a demandé si ces matériels étaient disponibles en anglais. Pour faire suite à ce débat, le CAWG a soumis à l'examen de la Section spécialisée les matériels explicatifs qu'il a élaborés pour les melons séchés, les kakis séchés, les arachides en coque et les arachides décortiquées.

La Section spécialisée est invitée à vérifier l'exactitude des textes figurant dans les matériels explicatifs. Elle est également invitée à envisager la possibilité d'élaborer elle-même des matériels explicatifs pour ces produits.

Document(s) : Textes des matériels explicatifs concernant les normes relatives aux melons séchés, kakis séchés, arachides en coque et arachides décortiquées (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/6)

b) Matériel explicatif concernant les noix de cajou

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné la norme relative aux noix de cajou, ainsi que le projet de matériel explicatif y relatif, et avait adopté les révisions apportées aux deux documents. À la suite de la décision du Bureau de procéder à un nouvel examen approfondi de cette norme, le matériel explicatif correspondant doit lui aussi être réexaminé par la Section spécialisée.

La Section spécialisée est invitée à examiner le projet d'affiche pour les noix de cajou.

Document(s) : Draft poster for cashew kernels (Projet d'affiche pour les noix de cajou) (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/INF.2)

c) Matériel explicatif pour les amandes décortiquées

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné une proposition de matériel explicatif présentée par la délégation des États-Unis. Elle avait suggéré d'y apporter plusieurs modifications, notamment une meilleure représentation des lobes, une description des gros morceaux et quelques retouches des photos. La Section spécialisée avait décidé de confier à un groupe de travail dirigé par les États-Unis et l'Allemagne le soin d'élaborer une version révisée de la proposition et de la lui soumettre pour examen à sa prochaine session, en 2023.

La Section spécialisée est invitée à examiner le projet d'affiche pour les amandes décortiquées.

Document(s) : Draft poster for cashew kernels (Projet d'affiche pour les amandes décortiquées) (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/INF.3)

9. Codes du Système harmonisé présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée

À la session de 2022 du Groupe de travail, la délégation brésilienne avait proposé d'examiner la question des codes du Système harmonisé (SH) et des difficultés d'accès aux données, étant donné que les fruits frais et les fruits secs relèvent du même code SH. Le Groupe de travail était convenu que cette question pourrait faire l'objet d'un débat au sein des Sections spécialisées.

La Section spécialisée est invitée à examiner la question des problèmes de données liés à la façon dont les fruits et légumes frais et séchés ont été affectés dans les groupes de produits désignés par un code SH, et à déterminer des solutions qui permettraient d'y remédier.

10. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées

Conformément à son mandat, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles doit réexaminer ce dernier tous les cinq ans et le soumettre pour approbation au Comité directeur des capacités et normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE. À sa session de novembre 2022, il avait décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée – composé initialement du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis et de la Pologne, mais ouvert aux autres pays manifestant leur intérêt – chargé d'étudier le mandat et les méthodes de travail et d'élaborer une proposition. Il avait en outre décidé que la révision du mandat et des méthodes de travail serait inscrite à l'ordre du jour des sessions des sections spécialisées afin que leurs membres puissent apporter leur contribution.

Le secrétariat fera le point sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail à composition non limitée. Les délégations sont invitées à donner leur avis sur le mandat et les méthodes de travail, afin de contribuer aux travaux de ce groupe, qui soumettra ses propositions de modifications au Groupe de travail pour examen à sa session de novembre 2023.

Document(s) : Mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (2018) (ECE/CTCS/2019/12)

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : méthodes de travail

Initial proposals for revisions to the Terms of Reference of the Working Party on Agricultural Quality Standards – comparison to the 2018 version (Premières propositions de révision du mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles – comparaison avec la version de 2018) (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/INF.4)

11. Travaux futurs

La Section spécialisée débattrait de ses travaux futurs.

12. Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Élection des membres du bureau

La Section spécialisée élira un(e) président(e) et un(e) ou deux vice-président(e)(s) pour un mandat d'un an.

14. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés sur sa soixante-dixième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/2)

III. Calendrier provisoire

Mercredi 14 juin	10 heures-13 heures	Points 1 à 5
	15 heures-18 heures	Points 6 et 7
Jeudi 15 juin	10 heures-13 heures	Points 7 (<i>suite</i>) et 8
	15 heures-18 heures	Points 8 (<i>suite</i>) et 9
Vendredi 16 juin	10 heures-13 heures	Points 10 à 13
	15 heures-18 heures	Point 14
